

221C3140  
FR0010082305-OP027-AS16-RO23

16 novembre 2021

- Mise en œuvre du retrait obligatoire visant les actions de la société.
- Maintien de la suspension de la cotation des actions de la société.

**IVALIS**  
(Euronext Growth Paris)

1. Par courrier du 16 novembre 2021, Invest Securities, agissant pour le compte de la société RGIS Spécialistes en Inventaire, a informé l'Autorité des marchés financiers de la décision de la société RGIS Spécialistes en Inventaire de procéder, conformément à son intention exprimée lors de l'offre publique d'achat simplifiée, de mettre en œuvre un retrait obligatoire portant sur les actions IVALIS non apportées à ladite offre publique, au prix de 24,50 € par action IVALIS.

Il est rappelé qu'à la clôture de l'offre publique d'achat simplifiée, la société RGIS Spécialistes en Inventaire détenait 1 309 972 actions IVALIS représentant autant de droit de vote (cf. notamment D&I 221C3107 du 15 novembre 2021), soit 99,97% du capital et au moins 99,94% des droits de vote de cette société<sup>1</sup>.

Les conditions posées aux articles L. 433-4 II du code monétaire et financier et 237-1 à 237-3 du règlement général sont remplies :

- les 408 actions IVALIS, non présentées à l'offre publique d'achat simplifiée par les actionnaires minoritaires représentaient, à l'issue de l'offre, soit 0,03% du capital et 0,06% des droits de vote de la société<sup>1</sup> ;
- lors de l'examen de la conformité du projet d'offre publique d'achat simplifiée, l'Autorité des marchés financiers a disposé du rapport d'évaluation de la banque présentatrice et du rapport de l'expert indépendant qui concluait à l'équité du prix offert dans la perspective d'un retrait obligatoire (cf. D&I 221C2876 du 26 octobre 2021) ;
- le retrait obligatoire comporte le règlement en numéraire proposé lors de l'offre publique d'achat simplifiée, soit 24,50 € par action IVALIS.

Par conséquent, le retrait obligatoire interviendra le **25 novembre 2021** au prix de **24,50 €** par action net de tout frais et portera sur 408 actions IVALIS, soit 0,03% du capital et 0,06% des droits de vote de cette société<sup>1</sup>.

Euronext Paris publiera le calendrier détaillé de la mise en œuvre du retrait obligatoire et la date de radiation des actions IVALIS d'Euronext Paris.

2. La suspension de la cotation des actions de la société IVALIS est maintenue jusqu'à nouvel avis.

---

<sup>1</sup> Sur la base d'un capital composé de 1 310 383 actions représentant au plus 1 310 791 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.